

Newsletter 6 : juin 2016

Attractivité des métiers de la rééducation, l'heure du bilan :

Nous vous avons informé dans les newsletters du mois de février, du mois d'avril et de mai du déroulement des réunions. Pour rappel le ministère a fixé un calendrier de rendez vous qui a été dénoncé par les organisations syndicales qui avaient demandé de traiter prioritairement des grilles salariales et non des primes pour les zones sous tensions le dernier sujet étant l'exercice mixte.

Durant le mois de juin deux manifestations regroupant les orthophonistes et les kinésithérapeutes ont eu lieu devant le ministère pour dénoncer l'absence de propositions à hauteur du niveau de formation et de responsabilités des professionnels. Les mobilisations ont regroupées 400 personnes pour la première et près de 200 pour la seconde.

Les dernières propositions du gouvernement sont :

- la modification des grilles indiciaires avec un échelonnement jusqu'en 2018 pour atteindre le grade 2 ou 3
- une prime d'engagement de 9000€ sur 3 ans dans les zones de tensions
- l'ouverture des temps non complets à la FPH
- nouveauté de la dernière réunion, des propositions concernant les parcours professionnels au sein de la filière.

Présentation de la première après midi des JNKS 2016 :

Nous vous présentions dans la précédente newsletter la matinée du jeudi 24 novembre. Nous évoquons la présence d'Yves Cottret le matin, il interviendra en début d'après midi pour plus de cohérence dans l'organisation des journées. L'après midi sera consacrée aux changements du contexte à l'évolution des positionnements professionnels.

Y.Cottret, débutera la demi-journée par une communication sur l'émergence et l'évolution des fonctions d'encadrement au sein de la profession. Il sera suivi par E.Roussel, qui présentera le positionnement de la kinésithérapie hospitalière dans l'évolution du contexte économique avant une présentation de J.Grouès sur l'évolution de l'exercice de la kinésithérapie hospitalière : du modèle solidaire au modèle libéral. Pour cloturer cette journée du jeudi un représentant de la FNEK nous évoquera la place et le sens de la kinésithérapie pour les professionnels de demain.

Le programme complet et les inscriptions sont cette année uniquement en ligne.

Stratégie nationale de la e-santé

La ministre de la Santé et des Affaires Sociales, Marisol Touraine, a présenté [la stratégie nationale e-santé 2020](#). Ce plan s'articule en 4 axes décliné en 15 objectifs :

- Mettre le citoyen au cœur de l'e-santé
 - Renforcer et simplifier l'accès aux soins par la télémédecine et la simplification des démarches administratives
 - Développer les services aux patients pour favoriser leur autonomie grâce à un accès aux informations médicales par le dossier médical partagé et une meilleure information sur l'offre de soins. Ces services doivent faciliter le suivi des patients par des indicateurs de santé favorisée par les objets connectés.
 - Outiller la démocratie sanitaire pour promouvoir la démocratie sanitaire, permettre la contribution individuelle à l'amélioration de notre système de santé et favoriser l'usage du numérique par les associations de patient.
- Soutenir l'innovation par les professionnels de santé
 - Développer des cursus de formation des professionnels de santé autour du numérique
 - Soutenir les professionnels de santé qui s'engagent en faveur de l'innovation numérique par des appels à projets et la promotion des objets connectés
 - Accompagner le développement des systèmes d'aides à la décision médicale par une facilitation de l'exploitation numérique des connaissances médicales, et une simplification de l'utilisation des recommandations de la pratique clinique
 - Soutenir la co-innovation avec les patients et les industriels
- Simplifier le cadre d'action pour les acteurs économique
 - Etablir une gouvernance plus lisible et ouverte de la e-santé
 - Favoriser le partage de priorités entre acteur publique et économiques en matière de systèmes d'information
 - Clarifier les voies d'accès au marché des solutions e-santé
 - Déployer un cadre d'interopérabilité facilitant l'intégration des innovations
- Moderniser les outils de régulation de notre système de santé
 - Assurer la sécurité des systèmes d'information
 - Accélérer le développement de méthodes d'évaluation adaptée aux solutions multitechnologique
 - Le numérique au service de la veille et de la surveillance sanitaire
 - Lever les freins au développement du *big data* au service de la santé, dans des conditions définies avec les citoyens

RNCP, de quoi parle-t-on ?

Le RNCP est le Répertoire National de Certifications Professionnelles, il a été créé par la loi du 17 janvier 2002 et il se substitue à la commission technique d'homologation (CTH).

Le RNCP a pour objet de :

- Tenir à disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle
- Garantir la fiabilité, la reconnaissance et la lisibilité des certifications
- Contribuer à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle

Le niveau RNCP actuel de la kinésithérapie est de niveau III à l'échelle nationale et 5 à l'échelle européenne correspondant à un niveau bac +2. La formation réingénierée précise

- que la première année s'effectue à l'université et est sanctionnée de 60 crédits ECTS
- que la formation s'organise en deux cycles de quatre semestres chacun

La révision du niveau de certification doit être effectuée par notre Ministère de tutelle à la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP), à ce jour aucune demande a été portée à notre connaissance malgré une volonté unitaire de la profession pour une reconnaissance à notre niveau d'étude et de responsabilité soit le niveau I.

Inscription obligatoire à l'ordre

Le conseil de l'ordre des kinésithérapeutes a été créé en 2004 et mis en place en 2006. L'article L4321-10 du code de la santé publique précise que l'inscription à l'ordre est obligatoire pour l'exercice de la profession, cependant jusqu'alors les décrets d'application n'étaient pas parus.

Au mois de juin 2013 le Conseil d'Etat a rendu une décision dénonçant l'absence de publication d'un décret précisant la loi HPST.

Le 2 juin 2016, soit 10 ans après la création de l'ordre, est paru le décret précisant les modalités. A partir de maintenant les établissements privés et publics doivent transmettre au conseil départemental de l'ordre compétent une liste nominative des kinésithérapeutes exerçant.

Calendrier des évènements :

- 24-25 novembre : JNKS à Saint Maurice, programme et inscription
- 8 septembre : Quelle place pour l'humain ? (CNOMK)

Veille législative et documentaire:

- [rapport d'activité](#) de la HAS
- 2.06.16 : [obligation](#) d'inscription à l'ordre pour les kinésithérapeutes salariés
- [état des lieux](#) de la FHF : accessibilité des instituts de formation paramédicaux
- 05.07.16 : [recommandation](#) HAS sur la maladie de parkinson
- changement de bureau de la [FNEK](#)
- changement de bureau du [CMK](#)



Le CNKS vous propose la lecture de *La révolution transhumaniste - comment la technomédecine et l'uberisation du monde vont bouleverser nos vies* de Luc Ferry aux éditions Plon.

La convergence des technologies NBIC (Nanotechnologies, Biotechnologies, technologie de l'Information, et sciences Cognitives) constitue le soubassement du transhumanisme qui a pour projet d'améliorer, par le progrès des sciences, la condition et les performances humaines sur tous les plans, physique, intellectuel, émotionnel et moral. L'usage intensif des cellules souches, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique, les manipulations germinales pourraient modifier notre espèce de façon irréversible. La médecine, calée traditionnellement sur un modèle de réparation pourrait évoluer progressivement de la thérapeutique vers un modèle d'amélioration ou d'augmentation de l'être humain.

Luc FERRY distingue le transhumanisme « biologique » (augmentation du potentiel naturel de l'homme) et le posthumanisme qui par une hybridation systématique homme/machine mobilisant la robotique et l'intelligence artificielle, ambitionne de créer une espèce nouvelle posthumaine, par l'interconnexion de l'homme avec un ordinateur et tous les réseaux du net via des implants cérébraux. Il se pourrait que le premier courant ne soit qu'une première étape du second, première étape d'abord légitimée par les corrections qu'elle apportera aux déficiences et handicaps par natures injustement attribuées.

L'analyse critique des débats contradictoires des bioconservateurs et des bioprogressistes, montre que la seule voie plausible est celle de la régulation : il s'agit d'éviter les excès d'optimisme ou de pessimisme et de porter le débat sur les valeurs pour se prémunir du risque de dépossession démocratique. Luc FERRY, par la qualité des références proposées et la richesse de sa réflexion philosophique, pose les enjeux et la problématique de cette régulation, qui semble se situer dans le champ politique et au niveau international.

Si vous souhaitez vous inscrire à la Newsletter merci de cliquer [ici](#)